

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42203

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Taurine, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

à l'amendement n° 23971 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, après le mot :

« vie »,

insérer les mots :

« qui stagne voire recule ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'espérance de vie stagne. Nous souhaitons souligner les grands écarts d'espérance de vie : 6 ans entre un cadre et un ouvrier, 13 ans entre les 5% les plus riches et les 5% les plus pauvres. L'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans. Avec cette réforme, beaucoup travaillerons jusqu'à leur mort !